

# Acte de restitution de la 3<sup>ème</sup> rencontre du COMITE DE BIEN CANAL DU MIDI

Carcassonne, vendredi 15 février 2019

Tous acteurs !



- Accueil par André Viola, président du conseil départemental de l'Aude

## Introduction

- Etienne Guyot, *Préfet de la région Occitanie*
- Dominique Salomon, *Vice-président de la région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée*
- Thierry Guimbaud, *Directeur général de Voies Navigables de France (VNF)*

## Partage des principes fondateurs du plan de gestion et grands enseignements de son diagnostic

### Animation

Diane Beaucard, *Chef de projet – cabinet Parménion - Ethics Group*

- Laurent Cyrot, *Directeur de projet canal du Midi - préfecture Occitanie*
- Mickaël Colin, *Directeur de mission - cabinet Grahal*
- Katia Bonningue, *Chargée de mission UNESCO - DREAL Occitanie*
- Jean Pinard, *Directeur - Comité régional du tourisme Occitanie*
- Evelyne Sanchis, *Chef d'arrondissement patrimoine et environnement - VNF*
- Philippe Mercier, *Chargé de mission UNESCO - DRAC Occitanie*

## Table ronde « Quels défis pour l'élaboration d'un plan de gestion ? » Témoignages et retours d'expériences d'autres biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

### Animation

Philippe Mercier, *Chargé de mission UNESCO - DRAC Occitanie*

- Marie-Eve Cortes, *Directrice des affaires culturelles, du patrimoine et des relations internationales - Ville d'Albi*
- Sonia Sabatier, *Chargée de projet et de la médiation culturelle - EPCC Pont du Gard*
- Jean-Pierre Gillot, *Vice-président – Association des climats du vignoble de Bourgogne*

## Ateliers thématiques

### Animation

Cabinet Parménion-Ethics Group

- Paysages urbanisés
- Tourisme
- Autres activités et usages économiques autour du canal
- Appropriation du Bien, territoire et rayonnement

## Clôture

- Henri Bouyssès, *Directeur territorial Sud-Ouest – Voies Navigables de France (VNF)*

## **Accueil par André VIOLA, Président du conseil départemental de l'Aude**

« En tout premier lieu, je vous souhaite, à toutes et à tous, la bienvenue, dans cette salle Gaston Defferre à l'Hôtel du département pour ce comité de Bien consacré au canal du Midi. C'est un temps important pour chacun d'entre nous. C'est à la fois un plaisir et un honneur pour le département de l'Aude de vous accueillir et de permettre que cette réunion se déroule dans des conditions que nous avons souhaitées optimum.

*« Nous sommes tous éminemment convaincus tout à la fois de sa magnificence et de ses attraits, de son potentiel et de son développement, et de ses incomparables atouts. »*

Le canal du Midi est l'un des joyaux patrimoniaux et culturels du département de l'Aude et de notre belle région Occitanie. Il en est même le trait d'union et l'un des symboles les plus forts, lui qui relie l'ouest toulousain à l'est héraultais en serpentant entre les paysages qui font la richesse de notre territoire. Et je ne doute une seconde que nous sommes tous éminemment convaincus tout à la fois de sa magnificence et de ses attraits, de son potentiel et de son développement, et de ses incomparables atouts. C'est bien pour cela que cet ouvrage majeur du génie civil mondialement reconnu doit conserver son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité à la fois pour le protéger, le préserver et le valoriser.

Je sais que nombreux sont ceux qui partagent cette ambition et qui ont la volonté d'élaborer un plan de gestion à la hauteur des enjeux avec une gouvernance consolidée dans laquelle sont impliquées, aux côtés de l'État, de VNF et de la Région ; les départements, les communes et les intercommunalités. Pour le département de l'Aude, soyez assurés que le canal du Midi est un sujet majeur depuis de nombreuses années et que le travail actuel autour du plan de gestion est suivi avec une grande acuité tant nous sommes convaincus des plus grands bénéfices, et je ne parle pas de retombées économiques, que nous pouvons chacun retirer de sa présence. Il ne faut pas se le cacher, parfois son inscription, peut être vu comme une contrainte. Nous devons en faire une force. C'est bien notre ambition commune.

Pour cela, deux points m'apparaissent essentiels. Le premier est d'élaborer un plan de gestion en adéquation avec la réalité du territoire, c'est-à-dire qu'il prenne en compte les réalités économiques, politiques en matière d'aménagement du territoire, de règles d'urbanisme en termes d'acceptabilité par tous les acteurs du territoire, le juste équilibre à trouver entre conservation, durabilité et développement doit nous permettre d'y parvenir. Le deuxième paramètre essentiel, du point de vue du département, est que ce plan de gestion s'articule parfaitement avec les autres plans de gestion en cours d'élaboration. Je veux bien évidemment faire référence à celui sur lequel nous travaillons actuellement et qui concerne la candidature de la cité de Carcassonne et les châteaux sentinelles que porte le département, l'ambition de faire inscrire un troisième bien au patrimoine de l'humanité sur le territoire audois.

Voici, en quelques mots, ce que je tenais à vous dire juste avant que vos travaux ne s'ouvrent. Je les espère riches et constructifs. Donnons-nous le temps de nous approprier tous les enjeux qui sont multiples, tout en allant de l'avant et en ayant l'ambition qui sied à cet ouvrage et à ce territoire. »

**ETIENNE GUYOT, PREFET DE REGION OCCITANIE**

« Je suis très heureux d'être dans l'Aude, et d'ouvrir avec vous, ce troisième comité de Bien du canal du Midi. C'est un événement important parce qu'il permet de prendre la mesure de l'ensemble des acteurs et des projets qui vont sortir parce qu'au-delà de ce début de réunion, il y a une journée de travail et des ateliers dans lesquels vous allez pouvoir contribuer. Si nous reposons le contexte de cette rencontre, le comité de Bien est l'instance qui regroupe tous les acteurs économiques, institutionnels, associatifs des territoires traversés par le canal depuis Toulouse jusqu'à Sète, sans oublier le système d'alimentation et le canal de la Robine : soit une région, quatre départements, et quatre-vingt-douze communes ; c'est dire l'ampleur de ce que vous représentez et de ce que nous représentons.

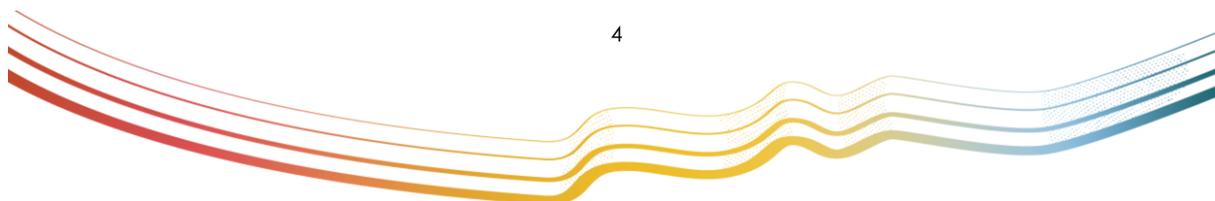
*« Nous sommes réunis pour avancer ensemble  
et pour porter un projet qui nous tient tous à cœur. »*

Ce comité de Bien est le lieu d'expression de tous et de la réflexion par excellence. Alors grâce au comité de Bien précédent, aux moments de concertation que nous avons mis en place, notamment autour du comité stratégique, nous sommes désormais en mesure de poser le principe d'une ambition partagée. Elle doit être un socle sur lequel nous pouvons travailler et doit s'appuyer sur trois piliers : le premier une gouvernance adaptée, le second une feuille de route commune, et le troisième un cadre unique de soutien au projet.

La co-présidence du comité de Bien par l'État, le Conseil Régional et Voies Navigables de France symbolise notre volontarisme en élargissant les discussions pour construire ensemble l'avenir du canal du Midi. C'est un Bien commun, un Bien qui assure le développement des territoires qu'il traverse, tout en affirmant, comme le soulignait le Président du Conseil Départemental, un élément d'une identité forte. Alors pendant longtemps, on a fait le reproche que les investissements autour du canal était uniquement consacré à la replantation des platanes. Cet aspect frappant, par son impact environnemental, a aussi totalement minoré tous les engagements pris pour mener à leurs termes les projets de valorisation et de préservation du Bien qui voyaient le jour. Aujourd'hui, donc, la définition d'une feuille de route que nous souhaitons la plus partenariale possible, et j'y veillerai personnellement, passe par l'écriture du futur plan de gestion qui doit être adopté d'ici fin 2019 et ça va être la mission de Monsieur CYROT, qui en est le délégué, présent au premier rang, que vous connaissez et que je salue.

Mais avant de traiter du plan de gestion, je voudrais aborder la question des financements. Au plan de gestion sera adossé un volet financier sous forme d'un contrat-cadre pour accompagner les projets, et aujourd'hui, en ce qui concerne la part État, je vous rassurerai en affirmant solennellement devant le comité de Bien, que l'État et VNF ont un engagement financier prépondérant dans ce contrat, et qui sera donc finalisé avant l'été.

Quant au plan de gestion, il s'agit, dans un premier temps, de s'appuyer sur tout ce qui a déjà été fait. Ce point de partage de l'existant est plus que nécessaire. Parce qu'on ne peut pas laisser dire qu'il ne s'est rien fait. Nous agissons, quand je dis « nous », c'est un « nous » collectif, en faveur du canal. Nous menons des projets, nous menons des actions, nous mettons en œuvre des investissements, et souvent des investissements qui sont lourds. Et nous devons revendiquer haut et fort ce que nous faisons, sans complexe, il se fait des choses et il va encore se faire des choses parce qu'il y aura un plan financier à la clef.



Aujourd'hui, vous allez travailler, il y a eu une opération de recensement de l'ensemble de ce qui a été fait mais naturellement nous devons aller plus loin. Le plan de gestion, c'est un point d'étape important et il nous appartient de le porter collectivement pour que les objectifs soient bien compris par tout le monde. L'intérêt de cette journée est aussi de prendre un peu de recul sur ce qui a été fait ou ce qui n'a pas été fait, deux éléments qu'il faut considérer.

J'ai devant moi un grand nombre d'élus, et je sais que vous avez été interpellé par la question de la mise en place de nouveaux outils dans le sillage du classement UNESCO et qui visent justement à préserver l'ouvrage et sa valeur universelle exceptionnelle. Plus personne aujourd'hui ne remet en cause l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité du canal parce que nous savons tous qu'elle est le gage de la notoriété du Bien et de son atout économique. Cette préservation est trop souvent perçue comme une contrainte et donc nous devons travailler ensemble pour assurer son développement et sa conservation, ce sont deux axes qui doivent avancer au même rythme et qui ne sont pas antithétiques. Ils sont un levier l'un pour l'autre et permettent de progresser avec des objectifs communs. La préservation est un des versants de la valorisation du Bien, elle est nécessaire pour qu'il continue d'être actif. Il y a encore un travail de conviction à mener auprès d'un certain nombre de sphères autour de nous.

*« Notre demande a été entendue, cette déconcentration des autorisations va avoir lieu. »*

L'État a choisi de mettre au service de cette préservation plusieurs outils réglementaires que notre droit rend possible : une protection forte pour les ouvrages remarquables que sont les écluses, les ponts aqueducs et autres épanchoirs, une protection des paysages via le site classé pour les secteurs qui contribuent à la qualité de l'écrin du canal, son attractivité et son insertion dans nos paysages. Concernant la protection des ouvrages à proprement parlé, quarante-sept sont protégés au titre des monuments historiques sur plus de trois cents. Une réflexion que je livre à votre sagacité : En faut-il d'autres ? Est-ce suffisant ? Un travail collectif à mener.

La qualité paysagère du canal, et de ses rigoles, est préservée par quatre beaux sites classés dont le dernier défini par un décret de classement des paysages du canal en septembre 2017. Une étape ardue, mais qui était nécessaire. Nous devons expliquer et convaincre, cesser de penser que ce classement empêcherait le développement des territoires. Le canal est un Bien unique et exceptionnel que l'UNESCO a décidé de promouvoir, une opportunité et une chance pour nous qu'il faut saisir. Elle nous amène à anticiper et à prendre à bras le corps un certain nombre de contraintes qu'il faut voir comme une chance. Nous ne pouvons pas nous résoudre à une protection à minima qui serait une fragilisation de ce label que nous avons obtenu. Je crois qu'il y a un devoir envers les générations futures de préservation, nous devons réfléchir à la manière de travailler l'aménagement des territoires traversés par le canal, à la qualité paysagère des aménagements projetés, à l'allocation des projets. Rien n'est incompatible mais cela demande un travail en finesse qui n'est pas du « clef en main » mais qui est du travail cousu main. Notre rôle, décideurs et acteurs du territoire, État, collectivités et associations, est bien d'identifier ce qui peut porter atteinte à la qualité paysagère du Bien et regarder ce qui peut permettre son développement.

Concernant la déconcentration des autorisations au titre du site classé, il s'agit de la délivrance d'autorisations au niveau des préfets de département et non plus au niveau ministériel. Notre demande a été entendue, cette déconcentration des autorisations va avoir lieu. Le texte l'organisant devrait être pris d'ici à la fin du premier semestre, nous pourrons ensuite déployer de façon très pragmatique le dispositif. C'est une bonne mesure de rapprocher la décision du terrain et de ne plus être dans un fonctionnement ex cathedra

depuis Paris qui présentait une réelle lourdeur. A ce titre, le canal va être le pilote car il s'agit d'un projet beaucoup plus global qui devrait concerner l'ensemble des sites classés de France.

La protection ne se fera pas au détriment du développement. Tourisme, économie de proximité, navigation, ne sont pas les seuls maîtres-mots, ce sont des challenges que l'on a devant nous en termes de développement. Aujourd'hui, nous devons accompagner les initiatives locales qu'elles soient publiques ou privées telles que le projet de vélo-route, porté par le conseil départemental de l'Aude. Un lieu d'aménagements extrêmement intéressant autour des écluses de Fonsérannes à Béziers, un exemple très concret du portage local, de l'intérêt de la déconcentration dans une logique d'efficacité.

Alors à l'issue de cette première phase, plus protocolaire du comité de Bien, un travail de réflexion va s'engager. Et j'aimerais conclure en parlant de Riquet, un personnage extraordinaire au regard de son œuvre. On ne vivait pas très vieux sous l'ancien régime, et si l'on regarde ce qu'il a fait à l'âge qu'il avait atteint, il devait trouver le temps de la monarchie inadmissiblement long. Ainsi, je comprends parfois que vous vous disiez : « ça ne va pas assez vite ». Je partage votre impatience comme celle de Riquet qui trépignait face à la rationalité gestionnaire, peut-être un peu tatillonne d'un Colbert qui tenait les cordons de la bourse. Rappelons que Riquet a été amené à financer de sa cassette un certain nombre de travaux ce que je ne vous demande pas mais quand même réfléchissons, réfléchissons...

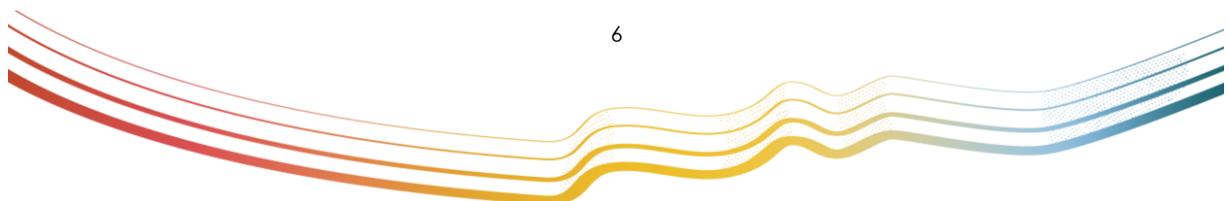
Je vous remercie de la coopération qui s'engage. Vous trouverez en votre serviteur, un interlocuteur attentif qui sera prêt avec vous à porter des projets concrets. »

**DOMINIQUE SALOMON, VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL - REGION OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE**

Je vous prie d'excuser l'absence de Carole DELGA, présidente de la région Occitanie, qui m'a demandé de la remplacer et je le fais avec d'autant plus de plaisir que c'est un dossier que je suis depuis de très nombreuses années. Je voudrais préalablement remercier le Président du Conseil départemental de l'Aude de nous accueillir une nouvelle fois dans son Hôtel de département pour la tenue de cette troisième réunion du comité de Bien puisque déjà le 6 janvier 2017 avait lieu ici même les premières assises du canal qui témoignent véritablement de l'intérêt constant que vous portez au développement de ce patrimoine magnifique.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter d'un sujet majeur, le futur plan de gestion du Bien canal du Midi. Il est important en effet, Monsieur le Préfet, de resituer le contexte de nos travaux et de mettre en perspective les enjeux essentiels pour l'avenir du canal du Midi. Pour ma part, j'en vois deux : le maintien de l'inscription du Mien au patrimoine mondial de l'UNESCO, et son développement et sa valorisation économique en lien avec les territoires traversés. Le canal du Midi est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996. Et nous savons qu'une telle inscription n'est jamais définitive, le risque de déclassement, dans la catégorie des sites dont l'inscription est menacée, est réel si nous ne répondons pas aux attentes légitimes de l'UNESCO. Certains ont considéré que cette éventualité n'était pas fondée et le considère peut-être encore. Toutefois, nous savons pertinemment que ce risque est bien réel.

*« Parce que cette inscription nous oblige et nous engage. »*



C'est pourquoi, ici même, dès 2017, nous nous sommes posé cette question simple mais néanmoins centrale : Oui ou non, sommes-nous collectivement attachés à cette inscription au patrimoine mondial ? Parce que cette inscription nous oblige et nous engage. Elle est la reconnaissance par la Nation et par l'UNESCO du caractère exceptionnel d'un site. La France, qui est au quatrième rang des pays possédant le plus grand nombre de Biens inscrits après l'Espagne, l'Italie et la Chine, dont je rappelle que huit sont en région Occitanie, voit son propre rayonnement international engagé. En outre, les valeurs universelles des droits de l'Homme et celles portées par l'UNESCO, nous imposent un devoir d'exemplarité vis-à-vis des autres nations. Nous sommes dépositaires de Biens exceptionnels, témoins de notre histoire que nous devons impérativement protéger, valoriser et transmettre aux générations futures. De plus, le canal du Midi est le seul Bien français à répondre à quatre des six critères culturels de l'UNESCO. Enfin le canal du Midi est désormais l'un des sites patrimoniaux emblématiques de notre nouvelle région, son symbole sans doute le plus fameux, à la notoriété bien installée grâce à la visibilité internationale que lui confère cette reconnaissance UNESCO. Nous savons d'ailleurs qu'une telle inscription peut générer une augmentation importante de fréquentation touristique de l'ordre de vingt pourcents si le site est bien aménagé. A la question posée en 2017, la très grande majorité d'entre nous, pour ne pas dire la quasi-totalité, a répondu oui. Oui au maintien de cette inscription au patrimoine mondial. Cela étant, obtenir le maintien de cette inscription signifie l'engagement de plusieurs chantiers.

Le premier concerne la préservation et la protection du canal du Midi, déjà bien engagées puisqu'à l'issue d'une phase de concertation fortement renouvelée, proposée dès 2007 par la Présidente de région avec plusieurs parlementaires et présidents de collectivités, à Ségolène Royal alors Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Les paysages et les abords sont désormais classés. Le classement des abords du système d'alimentation ayant été quant à lui différé. Sur ce même sujet, il avait été évoqué la mise en œuvre par l'État d'une phase expérimentale de déconcentration des autorisations administratives en site classé, de nature à simplifier le processus de décision. Cette procédure est très attendue par les différents acteurs de proximité.

Le second chantier, également attendu par l'UNESCO, est celui de la gouvernance. La gouvernance actuelle est composée de deux instances : le comité de Bien, qui rassemble l'ensemble des acteurs que sont l'État, la Région, Voies Navigables de France, les quatre départements de l'Aude, de l'Hérault, de la Haute-Garonne et du Tarn, les seize EPCI, les quatre-vingt-douze communes, les territoires de projets, les corps consulaires et les acteurs socio-professionnels, culturels, associatifs concernés par l'avenir du canal. Il s'agit en quelque sorte du parlement du canal du Midi comme nous en avons en Occitanie au sujet de la mer ou de la montagne. Et aux cotés de ce comité de Bien, nous avons créé en décembre dernier avec l'État, Voies Navigables de France et les quatre départements déjà cités tout à l'heure, l'Entente pour le canal du Midi qui associera également les seize EPCI. L'objectif est bien de préfigurer la future instance pérenne de gouvernance du canal du Midi, une gouvernance solide et efficace pour le canal qui nous fait défaut depuis trop longtemps. Compte-tenu de leur proximité immédiate et du rôle quotidien qui est le leur, la Région est très attachée à ce que les communes soient représentées comme il se doit dans la prochaine instance de gouvernance du canal du Midi.

Le troisième chantier, très attendu également, est celui qui nous réunit aujourd'hui, le plan de gestion. Ce plan de gestion abordera un large éventail des domaines, la sauvegarde du canal du Midi, son entretien à la valorisation économique, touristique et culturelle sans oublier naturellement la question de l'eau, celle de la médiation culturelle et patrimoniale avec une forte dimension éducative sur le contenu des principes qui déterminent la valeur universelle exceptionnelle du Bien. Sans présager ni anticiper les résultats des travaux d'aujourd'hui et



des ateliers qui vont se poursuivre dans les semaines et les mois à venir. Je souhaiterai, à ce stade, rappeler quelques attentes fortes de la Région. Nous devons nous fixer un niveau d'ambition très élevé pour ce Bien eu égard à ce qu'il représente théoriquement, scientifiquement et économiquement pour ce territoire. Ce plan de gestion doit dépasser le court terme. Nous devons ensemble porter sur son développement un regard prospectif sur une échelle temps de huit à dix ans. Le plan de gestion doit fixer un cap, des objectifs à atteindre dans plusieurs domaines. Il est essentiel que ce cap et ces objectifs se traduisent par une feuille de route. Laquelle devra définir précisément les programmes des actions à mener, identifier clairement le « qui fait quoi » et pour finir estimer les coûts. Fixer un cap et agir ensemble pour l'atteindre suppose aussi que nous nous dotions dans les meilleurs délais d'un observatoire utile dans plusieurs domaines dont bien évidemment celui de l'économie touristique. Cet observatoire nous manque et doit être un outil d'aide à la décision. La solidité du plan de gestion reposera sur l'implication de chacun d'entre nous, dans sa conception mais aussi dans sa mise en œuvre ce qui suppose une co-construction effective.

**« Nous allons finaliser dans les prochaines semaines  
un contrat cadre territorial communément appelé « plan canal »  
pour une première période 2019 à 2021 »**

Cet état d'esprit de co-construction sera déterminant dans la réussite de notre projet pour le développement du canal. Avec la Présidente de région, Carole Delga, nous souhaitons aller vite, que l'élaboration du plan de gestion concentre l'attention et l'énergie de chacun d'entre nous pour que nous puissions en débattre à l'automne prochain dans cette configuration afin de l'approuver fin 2019. Si fixer un cap est essentiel, être opérationnel et concret l'est tout autant. C'est la raison pour laquelle nous allons finaliser dans les prochaines semaines un contrat-cadre territorial communément appelé « plan canal » pour une première période 2019 à 2021. Le principe avait été posé, il y a plusieurs mois, avec Alain Thirion, préfet de l'Aude. Ce premier plan canal concernera les thématiques et les chantiers communs à l'ensemble de l'ouvrage et des territoires, tel que la création de la voie verte dans l'Aude et dans l'Hérault, la valorisation des sites emblématiques, la reconstitution de la voûte arborée, la création de circuits découvertes, la signalétique, la promotion et le rayonnement du canal du Midi à l'international. Le soutien des projets spécifiques locaux, comme la montée en gamme de l'offre de services sur le linéaire avec des haltes nautiques dans les ports, des projets participants à l'attractivité et la vitalité des agglomérations, des villes, des bourg-centres et des villages dans les domaines économiques, culturels, touristiques ou sportifs s'effectuera dans le cadre des contrats territoriaux que nous engageons sur les territoires. La Région mobilisera ses moyens en faveur des sept grands sites d'Occitanie qui sont situés sur le périmètre du canal. La Région mobilisera 40 millions d'euros sur la période 2017 – 2021 dont 21,5 millions pour la montée en gamme de l'offre de services sur le linéaire, la valorisation patrimoniale et la vitalité culturelle, économique, touristique et sportive sur le canal du Midi et dans ses territoires.

En conclusion, vous pouvez compter sur notre détermination et notre engagement pour la sauvegarde de cette inscription si précieuse pour notre territoire et au-delà pour œuvrer avec vous afin de donner à cette emblématique ouvrage des vocations correspondant à notre époque et à nos besoins. »

**THIERRY GUIMBAUD, DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Je suis vraiment très fier d'être parmi vous ce matin en tant que gestionnaire du canal du Midi, car telle est la vocation et la compétence de VNF, parmi d'autres canaux et fleuves bien évidemment. Celui-ci n'est pas un canal comme les autres, même si nous avons sur le territoire national, de très beaux ouvrages dont beaucoup sont classés, non pas au



patrimoine de l'UNESCO mais au patrimoine historique français et européen. Nous sommes gestionnaires ici d'un Bien tout à fait exceptionnel. Sur le plan technique, c'est une merveille technique. Je ne suis pas un technicien, je ne suis pas un ingénieur, je découvre sans arrêt en venant sur ce territoire, l'ingéniosité au sens premier du terme qui a été mis en place par Riquet, qui porte haut l'ingénierie. Sur le plan patrimonial, bien évidemment, sur le plan de l'insertion dans le paysage et dans le territoire. Il est impressionnant de voir à quel point les ingénieurs ont totalement inséré le Bien pour des raisons hydrauliques au départ dans le territoire, c'est d'une intelligence remarquable. VNF a toujours été conscient, dans l'ensemble de ces problématiques, de la valeur exceptionnelle de ce Bien.

Nous avons accompagné son inscription au patrimoine UNESCO en 1996. C'est une contrainte mais c'est une chance. Je pense que la possibilité que nous avons de nous mobiliser autour de ce bien résulte aussi de son inscription. L'engagement de VNF est très clair. VNF a investi sur le canal ces quatre dernières années 60 millions d'euros sur 200 kilomètres, à rapporter au budget de VNF, qui est en moyenne de 150 millions d'euros par an pour 6 700 kilomètres en gestion. Vous mesurez l'importance que VNF porte à ce projet pour convaincre. Cet engagement, est matérialisé par le travail quotidien des 300 agents qui sont sur le terrain en permanence.

« Cette entente concrétise une structure essentiellement de portage commun politique et financier ... »

Je souhaite souligner également les 4 millions d'euros imprévus et les 60 personnes sur le terrain, quasiment 24h/24, pour remettre en navigation le canal pour la saison touristique qui arrive. Ces efforts sont couronnés de succès puisque nous allons rouvrir à la navigation la totalité du canal le 17 mars prochain. Nous avons surmonté, par une mobilisation financière et humaine assez rare, les effets dévastateurs des crues de l'Aude du mois d'octobre dernier. Je me réjouis de la mise en place de l'Entente et du travail de ce comité de Bien. Il faut que la procédure collective, les efforts de chacun dans ses compétences propres et ses finances propres soient mutualisés, mis en évidence, parce que c'est ce que l'UNESCO regarde : Est-ce qu'il y a une méthode ? Est-ce qu'on progresse dans la méthode ? C'est ainsi que les Biens sont appréciés et évalués. Cette Entente concrétise une structure essentiellement de portage commun politique et financier mais il faut qu'il y ait des projets de territoires.

Les projets concrets et locaux sont fondamentaux pour conserver le label qui est le nôtre. Nous y travaillons, j'en cite certains pour être très concret aujourd'hui : les cales de radeaux, les Amidonniers, le plan canal à Toulouse, le port de Ramonville, l'aménagement du site de Saint-Ferréol, la création du port de plaisance du petit bassin et la valorisation du grand bassin à Castelnaudary, le label d'aménagement du projet de la gare et du port fluvial à Carcassonne, la revalorisation du hameaux de Semaille, le port de plaisance et les rénovations urbaines d'Agde, la traversée d'agglomération de Béziers... Ces projets avancent, parfois plus ou moins facilement, c'est normal, c'est la vie d'un projet. Je pense que c'est par la réalisation concrète de ces éléments que nous pourrions convaincre et faire venir aussi beaucoup des activités sur le canal du Midi dont nous avons tous besoin. Vous pouvez être rassurés par la présence de VNF à la hauteur de ses moyens, mais avec son envie, sur chacun de ces projets dans le cadre de l'Entente et dans le cadre du comité de Bien sur lequel nous travaillons aujourd'hui. »

## Partage des principes fondateurs du plan de gestion et grands enseignements issus de son diagnostic

Nous sommes nombreux à partager une vision, une ambition, ou à être partie prenante d'un projet autour du canal du Midi mais il convient aujourd'hui, de mettre par écrit, ce que collectivement nous voulons pour le canal demain. Au-delà d'être **une réponse aux attentes de l'UNESCO**, le plan de gestion est **une opportunité de se saisir ensemble des enjeux de préservation et de valorisation du canal du Midi**. En effet, si nous avons tous la volonté de faire le meilleur pour le canal du Midi, nous n'avons pas tous la même vision du chemin qu'il faut emprunter pour y parvenir. C'est pourquoi nous travaillons une démarche de co-construction, dans laquelle s'inscrit cette 3<sup>ème</sup> rencontre du comité de Bien du canal du Midi. Une instance de gouvernance qui regroupe tous les acteurs institutionnels, économiques, associatifs des territoires traversés par le canal.

### **Trois piliers pour guider l'action**

Le second Comité de Bien, en janvier 2017, avait été l'occasion d'affirmer la nécessité de mettre en place une gouvernance dédiée. **La création de l'Entente pour le canal du Midi**, composante politique de la gouvernance, en décembre 2018 vient répondre à cette attente forte.

Les réflexions conduites et contributions recueillies sont venues alimenter l'identification de priorités et sujets sur lesquels il nous faudra travailler pour **élaborer en co-construction la feuille de route** du plan de gestion.

Le troisième pilier de notre action est l'appui aux territoires qui permettra la réalisation des projets de valorisation du Bien et qui sont portés par les collectivités ou les acteurs sur le terrain. Il s'agit du **Plan Canal**, un contrat-cadre qui se déclinera au plus près des territoires et sera à finaliser courant 2019.

**Une stratégie en trois dimensions** est à l'œuvre pour dépasser une vision linéaire du Bien. Elle concerne le linéaire, avec le maintien du patrimoine et l'optimisation des usages, la valorisation du canal du Midi et du territoire dans son épaisseur, en lien avec les territoires traversés, mais également le rayonnement du Bien dans le XXI<sup>ème</sup> siècle. Ce sont ces 3 dimensions que nous devons retrouver dans le plan de gestion qui va être élaboré cette année.

Pour le déploiement de cette stratégie, la démarche d'élaboration du plan de gestion est conduite en **copilotage** entre l'État, la Région et Voies Navigables de France, d'où la co-présidence de ce comité de Bien. Un pilier important de ce projet est sa **co-construction** avec tous les acteurs du territoire. Le plan de gestion s'appuiera sur une **capitalisation** des actions conduites sur les territoires mais évoquera également les sujets

insuffisamment traités. Cette démarche est une occasion de faire **une lecture critique** de ce qui est réalisé, de **prendre du recul** pour voir ce qu'il reste à faire.

Notre objectif est de conduire un travail technique en 2019 pour **une approbation formelle du plan de gestion début 2020**. Ce 3<sup>ème</sup> comité de Bien est un point d'étape important qui va nous permettre de partager les grands enjeux identifiés autour du canal du Midi sur la base des travaux et échanges techniques qui ont eu lieu depuis 2017. Nous pourrons échanger autour de ces enjeux, de leur priorisation et de leur complément, pour orienter nos futurs travaux. Un temps de co-construction vous sera proposé aujourd'hui pour engager ce travail et préfigurer **des ateliers thématiques** qui seront conduits au cours des prochains mois. **Un 4<sup>ème</sup> comité de Bien** à l'automne 2019 nous permettra de vous présenter une synthèse des travaux en amont de la finalisation du plan de gestion.

### **Un plan de gestion pour le canal du Midi**

« S'il fallait recontextualiser le plan de gestion pour le canal du Midi, nous pourrions tout simplement nous imaginer le Mont-Saint-Michel, le Taj Mahal, le Grand Canyon sans aucune gestion. » C'est à cette échelle de contexte qu'il faut envisager ce plan de gestion. Il s'agit d'un canal qui a obtenu une reconnaissance mondiale, **un canal qui est un patrimoine à la fois pour les habitants de l'Occitanie mais qui est également pour les 169 pays ayant obtenu cette inscription au patrimoine mondial.**

Afin de définir ce qu'est un plan de gestion, il est intéressant de partager avant tout ce qu'il n'est pas :

- Le plan de gestion ne doit pas être un énième document venant se superposer au millefeuille de documents et de règles qui s'imposent au territoire. Le plan de gestion doit avant tout être **une nouvelle coordination, pour passer d'un système de gestion à un système de planification des actions sur le territoire.**
- Le plan de gestion ne doit pas être le gel de tous les projets sur le territoire. Le plan de gestion doit être **une dynamique, un mouvement**, même s'il y a de l'exigence.
- Le plan de gestion ne doit pas être uniquement un projet culturel et touristique. L'UNESCO est avant tout **une représentation de la réalité du territoire, du Bien comme un lieu de vie** avec toutes ses problématiques.

D'un point de vue méthodologique, le plan de gestion est constitué d'un état des lieux, en cours, à partir duquel émergent un diagnostic et des enjeux pour définir un projet de territoire. Il s'agit, ici, de gérer **un ouvrage de génie civil, un parc linéaire et un vecteur de développement du territoire**. C'est une valeur patrimoniale qui a été reconnue par l'UNESCO, ce sont donc les caractéristiques du canal qui doivent être la base de réflexion pour construire ce plan de gestion.

**Une multiplicité de thématiques** sont à mettre en cohérence, à coordonner, à articuler pour que ce projet de territoire soit le plus proche de la réalité et de l'existant. La nécessité d'une **articulation des échelles** est importante, avec une déclinaison territoriale de ce plan de gestion et **une ambition jusqu'à l'échelle internationale.**

### **Les paysages du canal**

Les paysages du canal du Midi font partie intégrante de sa valeur patrimoniale et de son attractivité. Qu'ils soient ruraux ou urbains, ils sont d'une grande qualité. **85% des territoires traversés par le canal sont des territoires ruraux** avec une agriculture diversifiée et dynamique. Plusieurs études d'ensemble qui ont été menées sur le territoire ont fait apparaître une dizaine d'ensembles paysagers le long du canal. Le canal du Midi est un vrai livre ouvert sur les paysages de l'Occitanie, de son versant atlantique à son versant

méditerranéen. Ces territoires sont dotés d'outils de préservation et de valorisation pour mettre en avant et préserver leur vocation agricole notamment par le biais du site classé des paysages.

**Les zones urbaines sont également très diversifiées et soumises à de fortes dynamiques.**

Ce sont des secteurs très attractifs notamment en périphérie des grandes métropoles et grandes villes traversées. La tâche urbaine s'étend rapidement autour du canal du Midi qui en est la colonne vertébrale. La charte paysagère et urbaine en cours doit contribuer à avoir une meilleure connaissance des dynamiques d'extension urbaine.

**Deux enjeux** majeurs ont été identifiés par le diagnostic de cette thématique :

- ⇒ La qualité paysagère dans les projets et les documents d'urbanisme.
- ⇒ Le canal du Midi attractif en tant que cadre de vie.

### **Le développement économique et le tourisme**

Si le tourisme est devenu un axe important du développement économique permis par le canal, il n'en était pas la vocation première au XVII<sup>ème</sup> siècle. Pierre-Paul Riquet ne l'avait pas conçu comme un objet touristique. **Il favorisait le développement économique des territoires traversés dans une logique de désenclavement.** Ainsi y étaient pratiqués la navigation commerciale mais également le transport de passagers et de marchandises. Les abords immédiats du canal étaient cultivés pour l'agriculture et/ou plantés à des fins économiques. Le canal a également été utilisé à des fins de transport d'eau pour l'irrigation. Ce n'est que bien plus tard, avec le développement de d'autres moyens de transport plus concurrentiels que le canal a perdu cette vocation de transport économique et s'est tourné vers le tourisme.

Premièrement, **le développement touristique ne doit pas être opposé au développement des loisirs.** Une affirmation d'autant plus importante en Occitanie où le tourisme est surtout le fait d'une clientèle régionale et locale. Il faut être convaincu que le canal du Midi n'est pas simplement le fait d'une clientèle étrangère mais il est aussi pour ses habitants qui viennent y faire du vélo, du roller en famille, qui prennent du temps de loisirs. Il faut considérer que les habitants et en particulier ceux des villes ont intérêt à consommer cet espace.

Aujourd'hui il y a un enjeu fort à proposer une offre qui ne soit pas concentrée sur un bout du canal mais sur **l'ensemble du linéaire**. Passer de l'offre, au produit, cela sous-entend que les acteurs du tourisme doivent réfléchir à une logique de services. Le tourisme est une économie de services, composants sans lesquels il ne peut y avoir de produit touristique. Notre intérêt aujourd'hui n'est plus de raisonner le tourisme sur la seule notion de territoire mais sur **la notion de destination**. Comment passe-t-on du territoire à la destination ? Comment passe-t-on à une marque de destination ? C'est la question à laquelle tous les acteurs du tourisme doivent chercher à répondre.

Enfin, un cadre de gouvernance est indispensable à une échelle territoriale organisée administrativement autour de régions, de départements, d'offices du tourisme. **L'organisation du tourisme qui se veut supra régionale implique d'inventer des formes de gouvernance nouvelles.**

#### **Intervention de Virginie Rozière, Présidente du comité régional du tourisme Occitanie**

*Cet enjeu de gouvernance répond à deux objectifs : transcender les frontières territoriales et mettre autour de la table différents acteurs mais également les amener à se concerter, se coordonner pour passer de l'offre au produit, pour passer du territoire à la destination. Pour cela l'État met en place des cadres tels que le contrat de*

*destination, qui pourrait aussi constituer une déclinaison du plan de gestion dans sa dimension touristique.*

*Cette idée a été accueillie positivement par Christian Mantei, le nouveau président d'Atout France. Le comité régional du tourisme doit maintenant réunir l'ensemble des acteurs qui pourront être parties prenantes de ce contrat de destination et nous permettre de bâtir et de proposer un cadre construit.*

**Quatre enjeux** majeurs ont été identifiés par le diagnostic de cette thématique :

- ⇒ Développement et diversification de l'offre touristique pour rééquilibrer la fréquentation le long du tracé du canal.
- ⇒ Le canal du Midi, une porte d'entrée sur les territoires.
- ⇒ Les acteurs professionnels, des ambassadeurs du canal du Midi.
- ⇒ Les activités économiques autres que le tourisme en lien avec le canal (agriculture, fret, activités de proximité, ...).

### **La gestion et l'exploitation de la voie d'eau**

Une base de données a été mise en place pour le suivi des ouvrages afin de connaître leur état et programmer les interventions de VNF. Trois catégories d'ouvrage sont identifiées à ce jour : des ouvrages pour lesquels des travaux lourds sont à engager (changement de porte pour une écluse, réfections de berges sur un linéaire long, travaux de gros œuvre pour les maisons éclusières...), des travaux dits intermédiaires (changement de pierres pour une écluse, rejointoiement, réfection localisée de berge...), et des éléments du canal qui sont en bon état et nécessitent un entretien courant classique. Cet état des lieux du canal permet de montrer que VNF conduit régulièrement des travaux sur le canal, rappel a été fait du budget de 60 millions d'euros investis en maîtrise d'ouvrage sur 4 ans. Il démontre également que beaucoup de choses restent à faire et que seule une mobilisation de tous pour trouver d'autres sources de financements permettra d'accélérer le travail engagé.

La gestion hydraulique est complexe car le canal du Midi est au croisement de deux bassins versants séparés par le seuil de Naurouze. C'est d'ailleurs toute l'ingéniosité de Riquet de prendre de l'eau dans la montagne noire pour alimenter son canal. A ce croisement a été créé le barrage de Saint-Ferréol, complété par le barrage du Lampy que VNF a en gestion. Cette complexité en termes de gestion révèle surtout la nécessité d'une gestion partenariale. Deux schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux existent (SDAGE Adour-Garonne, SDAGE Rhône-Méditerranée Corse) ainsi que 9 SAGE. Cela implique que toutes les parties prenantes du territoire se parlent et travaillent ensemble. Ainsi, une instance de coordination a été mise en place, l'inter SAGE piloté par le Préfet de l'Aude.

Pour mémoire, l'eau qui transite par le canal du Midi n'est pas uniquement destinée à la navigation mais aussi, et très largement, à l'irrigation. Un partenariat est indispensable à construire avec le monde agricole.

**Trois enjeux** majeurs ont été identifiés par le diagnostic de cette thématique :

- ⇒ Gestion durable de l'ouvrage.
- ⇒ Continuité dans le fonctionnement du canal du Midi.
- ⇒ Préservation et gestion de la ressource en eau.

### **L'appropriation du Bien, ses territoires et son rayonnement**

Le patrimoine mondial UNESCO est un programme qui a été engagé en 1972 pour promouvoir la paix entre les Nations par le biais des sciences, de la culture et de l'éducation. Au-delà de tous les enjeux évoqués, il y a cette notion de partage à l'international avec d'autres nations engagées dans la même démarche de coopération entre les régions du monde. Ce travail est important parce qu'au-delà des enjeux que l'on peut identifier pour les territoires, il y a aussi une adhésion aux valeurs de l'UNESCO ; ce sont celles de la démocratie, du dialogue interculturel, de la défense des droits de l'Homme et de la promotion de la culture...

Notre rôle va être dans le cadre de la co-construction du plan de gestion sur chacun des territoires de promouvoir une culture de la paix, de la coopération Internationale et décentralisée. Ce travail de mise en réseau doit être engagé au sein des territoires et en particulier au niveau des régions. Nous avons la chance en région Occitanie d'avoir 8 Biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial et d'autres Biens qui sont inscrits au titre du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. La mise en réseau de ces Biens est la première marche avant de s'ouvrir à l'international à travers la coopération culturelle et scientifique.

Un des points essentiels pour l'UNESCO également est la préservation du patrimoine dans un souci de transmission aux générations futures par le biais de l'action culturelle à créer dans ces territoires pour prolonger la vie autour de ces Biens inscrits sur la liste du patrimoine Mondial. De nombreuses actions sont engagées et y contribuent : expositions permanentes ou itinérants, événements et manifestations locales et européennes, publications, travail avec le monde artistique, ... et un volet à développer pour construire des partenariats culturels et scientifiques à l'échelle mondiale pour s'ouvrir davantage à la coopération Internationale.

Enfin, et c'est tout l'enjeu du travail sur la gouvernance, l'État, la Région, les collectivités territoriales, doivent encourager un modèle de développement innovant et qui soit soutenable.

**Trois enjeux** majeurs ont été identifiés par le diagnostic de cette thématique dont un plus transversal :

- ⇒ Coopération scientifique et culturelle nationale et internationale.
- ⇒ Politique partagée de médiation culturelle et éducative.
- ⇒ Consolidation de la gouvernance.

## **Echanges avec la salle**

---

**SEBASTIEN NADOT, DEPUTE DE LA HAUTE-GARONNE**

« Je partage complètement le constat de l'importance des territoires et la stratégie pour aborder la problématique du canal du Midi. J'ai une question qui est très courte : au mois de mars débute l'examen du projet de loi sur les mobilités, qui questionne sur les infrastructures de manière assez importante et ce que je voudrais savoir comment le comité ici se saisit de ce texte de loi ? Quel est le travail effectué avec les sénateurs ? Comment s'articule le travail avec le législateur ? »

⇒ **THIERRY GUIMBAUD, DIRECTEUR GENERAL DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

Effectivement la loi d'orientation de la mobilité va passer à partir de mi-mars au Sénat, elle est en pré-discussion au sein de la Commission dont les membres nous interpellent. Une table ronde doit avoir lieu prochainement. Cette loi est effectivement importante, elle est très orientée mobilité des personnes au

quotidien avec une petite dimension touchant le fret. En ce qui concerne le sujet fluvial il est d'ores et déjà prévu une programmation des investissements de transport dont ceux du fleuve. La présence de VNF en tant que transporteur de fret et développeur du territoire avec les collectivités devra être formellement réaffirmée. Je pense qu'il pourrait y avoir quelques chemins d'amendement possibles sur ce sujet. Je vous propose de me recontacter très prochainement quand cela passera à l'Assemblée Nationale.

**JEAN-MARC SAMUEL, FEDERATION « AGIR POUR LE FLUVIAL »**

« Alors je vais rebondir un petit peu sur ce que je viens d'entendre. Je dirais que la fédération travaille actuellement au niveau de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) puisque nous avons rencontré des sénateurs et des députés et nous proposons des amendements qui ont pour but de favoriser l'activité économique sur les voies navigables de France y compris le canal du Midi qui est une partie intégrante du réseau national et européen des voies navigables.

Par ailleurs, j'entends depuis le début de cette réunion ce que j'avais entendu de la part de Madame Delaunay en 2017, qu'il était question de co-construire. Je voudrais savoir qu'est-ce qui se passe par rapport à cette co-construction ? Déjà, j'apprends qu'il y a un bureau d'études qui travaille sur le plan de gestion, je suis content de l'apprendre mais je ne me souviens pas d'avoir été contacté, quand je dis « je » ce n'est pas moi, c'est « nous », « Nous » ce sont ceux qui sont concernés par l'un des critères de classement du canal : la mémoire immatérielle. Cela fait partie des 4 critères de classement du canal du Midi. La mémoire immatérielle du canal du Midi, c'est 300 ans de navigation et de transport de marchandises. Je me souviens du prédécesseur de Monsieur Guyot qui avait présenté la carte de l'édit du roi Louis XIV où il était écrit que le canal est fait pour relier la Méditerranée à la mer Océane. Donc premièrement le canal est d'abord fait pour naviguer, donc si voulez développer quoique ce soit comme activité touristique, économique sur le canal et aux alentours, il faut se préoccuper de la navigation c'est-à-dire les opérateurs de tourisme aujourd'hui : bateaux de location, péniches-hôtels, bateaux à passagers. Ces opérateurs ont besoin d'un service, d'investissements, de quais, de bornes à électricité, d'une réflexion sur l'usage partagé... Toutes ces choses devront être abordées dans le cadre d'une réflexion sur le développement de l'activité économique et touristique sur le canal du Midi. La question qui a été posée de savoir si on pouvait ou pas sortir le canal du Midi du réseau navigable pouvant supporter le fret, je pense que c'est une mauvaise question. L'histoire du fret c'est une question qui se règle entre le transporteur et le chargeur à partir du moment où on peut naviguer, on navigue, que ce soit un bateau de location, une péniche-hôtel ou un bateau de fret. Laissez la porte ouverte à toutes les activités parce que ni le transport de marchandises, ni le transport de passagers, ni la location de bateaux, ni les vélos sur les bords des canaux peuvent faire vivre les canaux. C'est l'ensemble des activités qui peut faire vivre les canaux. Il faut faire de la co-construction, il faut faire de l'élaboration en commun avec les navigants pour pouvoir expliquer de l'intérieur ce qui se passe et en travaillant de cette manière, avec le travail de co-construction, alors oui nous allons arriver à construire quelque chose de pérenne pour faire du tourisme durable et peut être pourquoi pas, du transport durable dans un moment où l'on parle beaucoup de transition écologique et de report modal. »

⇒ **LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI – PREFECTURE OCCITANIE**

Derrière cette question il y a la question, « Nous avons été sollicité en 2017 mais depuis finalement, qu'est-ce qui s'est passé ? ». Effectivement, des ateliers étaient prévus en 2017 le contexte local n'a pas permis de les conduire. Le travail s'est

poursuivi mais en plus petit comité, pas aussi largement que prévu initialement. C'est un manque évident et c'est bien pour cela que nous voulons relancer cette co-construction par des ateliers en 2019.

Par ailleurs, les navigants sont bien associés comme tous les membres du comité de Bien au même niveau, il n'y a pas de hiérarchie. Si vous estimez qu'il manque de la représentation dans une certaine catégorie socioprofessionnelle, n'hésitez pas à le faire savoir. Petit à petit nous construisons le périmètre du comité de Bien. Mickaël Colin a déjà pris contact avec certains d'entre vous et continuera courant 2019. C'est bien le souhait que nous lui avons formulé. Ce comité de Bien est aussi l'occasion de le rencontrer pour ceux qui ne l'ont pas encore fait.

#### **QUESTION REÇUE PAR SMS - Dispositif mis à disposition des participants en continu**

« Dans le cadre d'une co-construction, pourquoi l'association des communes riveraines au canal des 2 mers ne fait pas partie de la gouvernance ? Comment crée-t-on du lien ? Comment donne-t-on une gouvernance globale ? Quel positionnement entre notre démarche, le canal du Midi dont nous parlons aujourd'hui, le canal des deux mers et la gouvernance qui est associée ? »

#### **⇒ LAURENT CYROT, DIRECTEUR DE PROJET CANAL DU MIDI – PREFECTURE OCCITANIE**

Il est indéniable qu'historiquement le canal du Midi fait partie d'un projet plus vaste qui était de relier la mer Méditerranée à la mer Océane. Le canal du Midi est le seul élément inscrit au patrimoine de l'UNESCO mais il fait partie d'un ensemble qui va jusqu'à Bordeaux. C'est un élément évident donc qui sera pris en compte. L'association qui représente les maires riverains du canal et ses communes est membre du comité de Bien et donc associée à la gouvernance.

#### **CELINE VIDAL, CO-DIRECTRICE DU FESTIVAL CONVIVENCIA**

« Pour rebondir sur ce qui a été dit par Jean-Marc Samuel, pour moi le canal du Midi c'est un écosystème où il y a vraiment une pluralité d'acteurs, une pluralité d'usages. En tant qu'acteurs culturels, cela peut vous paraître bizarre mais nous sommes directement touchés par les difficultés de navigation ou d'aménagement. Juste pour rappel, le festival Convivencia est un festival navigant, c'est l'unique événement culturel de cette envergure sur le canal du Midi, nous faisons entre 10 et 15 escales sur l'ensemble du linéaire chaque été et notamment sur la plupart des sites cités comme le port de Ramonville, le grand bassin de Castelnau... Voilà c'était juste un clin d'œil à un volet qui est peut-être jugé moins important qui est celui du travail culturel et de l'animation de ce canal à l'année avec les habitants, également dans l'épaisseur du canal. Nous sommes très attentifs au fait de pouvoir mener cette action itinérante avec certes des concerts qui ont lieu sur l'eau mais qui ont aussi avec un lien avec les communes et les habitants qui vivent sur ce territoire. Enfin, nous trouvons une complète cohérence en tant qu'acteur dans cette politique globale de réflexion sur notre impact sur l'environnement, c'est un enjeu important pour nous aussi, que la navigation puisse continuer.

#### **JULIEN SAVARY – DELEGUE REGIONAL DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES VELO ROUTES ET VOIES VERTES**

« Au début quand j'ai commencé à Toulouse il y a 20 ans, je demandais une piste cyclable. Le concept de voie verte n'existait même pas. Maintenant nous avons un schéma national des vélo routes et voies vertes et nous avons une grande vélo route Royan-Bordeaux-Toulouse-Sète qui est en projet. J'ai juste une remarque technique sur la loi LOM qui, c'est vrai, priorise les investissements pour le vélo au quotidien. Une piste cyclable ou une voie verte qui traverse une agglomération comme Toulouse, pour les cyclistes c'est l'axe principal. Donc je dis que toutes les villes et même les petites traversées par le canal, le jour où il y aura une vélo-route et/ou une voie verte de bonne



qualité (Carcassonne - Trèbes par exemple) ce sera déjà énorme. Il ne faut pas opposer l'aspect tourisme d'une vélo-route à l'aspect vélo urbain. Je pense que le projet peut postuler à la loi mobilité LOM sur le thème de l'aménagement mixte vélo du quotidien et vélotourisme.

#### **CHRISTIAN MAZAS – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-GARONNE**

Je me pose la question, nous avons travaillé pendant 1 an, 1 an et demi, sur des ateliers notamment liés aux paysages qu'est-ce-que vont devenir les travaux de ces ateliers ?

#### ⇒ **KATIA BONNINGUE, CHARGÉE DE MISSION UNESCO – DREAL OCCITANIE**

Il y a à la fois deux documents sur lesquels nous avons travaillé en effet pendant 1 an et demi, la charte architecturale paysagère et urbaine pour laquelle le volet agricole est achevé et sur lequel il reste le volet urbain à consolider. Nous nous sommes concentrés sur la finalisation du deuxième document, qui est le cahier de gestion du site classé des paysages du canal du Midi. Le ministère nous a demandé des précisions, d'améliorer le document essentiellement sur sa forme. Ce travail sera achevé fin mars. Nous avons travaillé avec implication sur ce document dans des délais courts car nous avons un enjeu de coordination avec la sortie du projet de décret de déconcentration. Le cahier de gestion sera bien entendu ce qui simplifiera l'application de la règle dans le site classé selon les travaux que nous avons mené ensemble.

## **Table ronde** **« Quels défis pour l'élaboration d'un plan de gestion ? »**

*Témoignages et retours d'expériences de Biens inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO*

- ⇒ *Dans le cadre de la candidature des **climats du vignoble de Bourgogne**, inscrits en 2015, comment la population a-t-elle été associée au projet ? quel rôle ont joué les acteurs économiques ?*

Quand nous parlons de climats en Bourgogne, on ne lève pas les yeux au ciel, on les baisse sur la terre. Un climat est une petite parcelle de vignes, bien délimitée, qui produit un vin spécifique à la parcelle. *Il était donc nécessaire de **différencier les sens du mot « climat » auprès de la population pour qu'elle s'approprie la valeur universelle exceptionnelle.*** Il y a une attache importante entre le lieu, le climat (1247 sur le territoire) et le temps (vin millésimé). De plus, chaque petite parcelle donne son cru spécifique. Tout ça fait la valeur universelle exceptionnelle de classement des crus. Le mot « climat » recouvre le terme terroir.

**La mobilisation et l'implication de tous les acteurs est très importante** dans la construction d'un projet de territoire **pour se donner des objectifs à long terme** qui correspondent à la création d'un plan de gestion. Elle s'est construite à partir des acteurs professionnels locaux : les hôteliers, les restaurateurs, les chambres de commerce, la profession viticole, la presse et la mise en place d'une association des Climats de Bourgognes pour l'inscription au patrimoine mondial (65 000 adhésions à l'échelle mondiale).

- ⇒ *Le plan de gestion de **la cité épiscopale d'Albi** a été mis en place il y a presque 10 ans. Quel bilan sur cet outil de gestion des territoires ?*

En 2009, la ville d'Albi n'était pas soumise à la réglementation actuelle, le plan de gestion n'a pas été co-construit avec l'État. Il a été réalisé à huit clos, ce qui a été un choix politique du Maire. L'avantage est que le travail a été concentré sur quelques personnes

qui avaient une vision très large du territoire, une approche à la fois technique et politique, de quoi donner une envergure stratégique à ce document. Aujourd'hui avec un certain recul, le plan de gestion continue à être relativement satisfaisant.

Le plan de gestion se découpe en **grands chapitres** :

1. La gouvernance
2. La préservation : comment fait-on pour conserver ? mettre en valeur ?
3. Les moyens : comment fait-on pour mettre en place les objectifs avec les moyens financiers dont on dispose ?
4. L'aménagement des espaces publics
5. Le développement touristique et sa maîtrise
6. La question économique, en y associant la population
7. La dimension internationale

**Les points positifs de ce plan de gestion** reposent sur une déclaration d'intention en introduction qui donne la philosophie générale et le ton des enjeux, la pertinence des chapitres du plan de gestion, des enjeux complémentaires, et enfin, une déclinaison sous forme de fiches actions opérationnelles avec un contexte, des objectifs identifiés, un budget et un calendrier.

**Le comité de Bien comprend 3 collèges**, représentant une cinquantaine de personnes : un collège d'institutions et partenaires, un collège scientifique et un collège de personnalités qualifiées. Il y a des représentants des habitants, ce qui permet de répondre à un des objectifs stratégiques du patrimoine mondial. Cette stratégie demande à associer les communautés locales (les habitants et les commerçants).

Aujourd'hui, ce plan de gestion est devenu **un outil stratégique partagé au sein de l'instance de gouvernance**. Le comité de Bien est présidé par le préfet du département et le maire d'Albi.

➔ *Pour le pont du Gard, comment la question centrale du paysage a-t-elle été appropriée par la population locale ? Quelles démarches et quels moyens ont été mis en œuvre par l'établissement public du pont du Gard ?*

La question du paysage est essentielle pour la valorisation d'un Bien, c'est le cas autour du pont du Gard. Le pont du Gard a été inscrit sur la liste en 1985 mais pas sa configuration actuelle. La valorisation paysagère du Bien s'est retrouvée dans la zone tampon qui a été révisée à partir de 2007. **La prise en compte du paysage a été longue pour le territoire pour les élus et la population.**

Le projet du Pont du Gard comprend de nombreuses actions :

- **Un espace de restitution** pour la dimension archéologique et historique du Bien mais aussi sur son paysage,
- **Une mise en situation** : faire prendre conscience aux visiteurs les actes de l'époque romaine,
- **Une conservation des parcelles agricoles du village** pour mettre en évidence une tradition, un savoir-faire, l'appropriation d'une terre,
- **Une adaptation** de la population locale, de l'agriculture classique, de l'exploitation forestière
- **La création d'un espace** : un parcours muséographique de 15 hectares pour que le visiteur puisse traverser l'échelle du temps de la création du pont du Gard jusqu'à aujourd'hui (les années 50) sur les pratiques agricoles et l'adaptation à la nature => un moyen de transmettre, faire comprendre le pourquoi de l'aménagement.

Le Pont-du-Gard est aussi un grand site de France, ce qui est la conséquence de cet aménagement. **Le paysage est devenu un argument de transmission** pour les visiteurs.

➔ *Dans le cas de la candidature puis de la gestion du Bien de **la cité épiscopale d'Albi**, comment avez-vous organisé le dialogue entre valeurs locales et valeur universelle exceptionnelle ?*

Albi est une ville moyenne, l'inscription au patrimoine mondial a été un gain de notoriété exceptionnel, immédiat et bouleversant. Du jour au lendemain, tout a changé : Albi s'est mise à exister sur la carte du monde. Une fois inscrite, presque immédiatement – deux mois après, la ville a organisé des réunions publiques rassemblant tous les acteurs qui voulaient y participer, pour expliquer la démarche, les valeurs du Bien, ses critères d'inscription, la valeur universelle exceptionnelle et la responsabilité qui découlait de cette inscription. **L'inscription au patrimoine mondial honore et oblige en même temps.**

Ainsi, 5 réunions publiques ont été organisées, avec une réflexion commune : **comment se saisir de cette opportunité pour construire collectivement, et responsabiliser chacun sur la valeur du Bien** et la démarche de promotion territoriale ?

➔ *Au-delà du comité de Bien existe-t-il à **Albi** un autre format de concertation et d'information de la population sous forme de rencontres ou d'Assises du territoire ?*

Une **marque territoriale** a été créée : « Albi, la Cité épiscopale » ainsi qu'une charte territoriale, co-écrite avec les participants des réunions publiques pour identifier les grandes forces et valeurs du territoire : excellence, authenticité.

Toute personne qui s'engage à respecter cette charte à titre professionnel ou personnel, exemple l'organisation d'une conférence sur Albi ou l'accueil du public, la personne peut faire la demande de labellisation pour **devenir ambassadeur d'« Albi, la Cité épiscopale »**. Le dossier est examiné, la personne reçoit un numéro qui lui donne accès à des outils de promotions du territoire, il est autorisé également à utiliser la marque territoriale « Albi, la cité épiscopale ».

Aujourd'hui, cette démarche d'implication se poursuit avec **plus de 900 ambassadeurs embarqués dans la démarche**. De plus, chaque année, sont organisées des réunions publiques sous la forme d'« **États Généraux de l'Albigeois** ».

➔ *Dans le cas du **pont du Gard**, un conseil d'orientation scientifique et culturel existe depuis le début de l'aménagement du site. Quel est son rôle ? Comment est-il associé au processus de programmation scientifique et culturelle ? De quelle façon est-il consulté pour aider à la prise de décision ou à la construction de stratégie ?*

Un conseil culturel et scientifique a été créé puis a évolué en **conseil d'orientation scientifique** pour la recherche, la création de l'espace muséographique et l'élaboration des contenus pédagogiques à destination du jeune public. Cette dimension est nécessaire et utile pour rester à la pointe de la connaissance scientifique, ce qui permet des échanges avec d'autres structures.

**Les objectifs du conseil d'orientation scientifique :**

- Echanger sur des préoccupations de gestion de flux des visiteurs,
- Conserver la valeur universelle exceptionnelle et les engagements pris auprès du patrimoine mondial de l'UNESCO pour rester dans une dimension noble du Bien,

- Développer une dimension de tourisme durable : travail en direct avec le département tourisme durable du patrimoine de l'UNESCO pour échanger avec d'autres sites en Europe,
- Créer une émulsion scientifique : la gestion, la transmission des valeurs archéologiques, patrimoniales, naturelles, etc.
- Utiliser et promouvoir la méthodologie et le savoir-faire français.

Ce sont des outils qui peuvent paraître trop règlementaires mais qui sont nécessaires pour la protection du territoire paysager et culturel.

➤ *Quelles actions sont engagées sur vos territoires dans le cadre de la coopération scientifique et culturelle internationale ?*

Pour **la ville d'Albi**, la coopération internationale était un **élément fort du plan de gestion**. Des engagements ont été pris pour mener des coopérations internationales avec d'autres Biens inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO. En ce sens, a été mise en place une **coopération décentralisée** avec la ville d'Abomey au Bénin. Cette coopération porte sur 3 secteurs : le patrimoine, l'éclairage et l'eau potable. Les deux derniers domaines sont techniques mais ils viennent s'ajouter à l'approche patrimoniale. Albi apprend aussi de l'expérience d'Abomey car si la gouvernance n'est pas instaurée formellement, il y a une gouvernance orale traditionnelle qui s'exerce et fonctionne dans une certaine mesure. Elle donne quelques **enseignements** :

- **La valorisation des savoir-faire** (ex : accompagner de la ville d'Abomey dans la réhabilitation du patrimoine en faisant attention que les artisans les plus jeunes soient formés par les plus anciens pour maintenir les savoir-faire ancestraux),
- **L'usage** demande à être pensé en même temps que la réhabilitation sinon le patrimoine se délabre,
- **Echanges sur des problématiques de gestion identiques** (gestion du tourisme, prévention du risque incendie par exemple).

Ces actions de coopération internationale permettent de prendre du recul et d'œuvrer à la diversité culturelle.

**Pour les climats de Bourgogne**, il n'y a pas de collaboration internationale particulière avec d'autres territoires. La collaboration est plus philosophique avec des viticulteurs espagnols, italiens, suisses, sur la notion de « terroir ». **L'organisation d'une grande manifestation à Paris en 2014 sur le terroir a été un levier pour le développement local des Climats**. L'identification du terroir comme gage de qualité est un rempart contre la standardisation, contre la perte d'identité du goût lié à la mondialisation des marchés.

Au titre de l'établissement public de coopération culturelle du **pont du Gard**, la coopération internationale n'est pas possible. La modification des statuts est en cours pour pouvoir intervenir sur cette thématique. Il existe tout de même un échange de savoir-faire grâce à **l'association avec la ville d'Arles pour un projet de coopération internationale avec l'Algérie** – EGOBC (organisme de gestion des biens culturels algériens). Pour les aider à la valorisation et la préservation de leur site, Arles apporte son aide sur la valorisation du patrimoine et le pont du Gard assiste dans la dimension d'aménagement et de la gestion des flux des visiteurs. Chacun amène son savoir-faire dans l'élaboration du plan de gestion, ce maintien des savoir-faire permet la professionnalisation des métiers qui se perdent en Algérie.

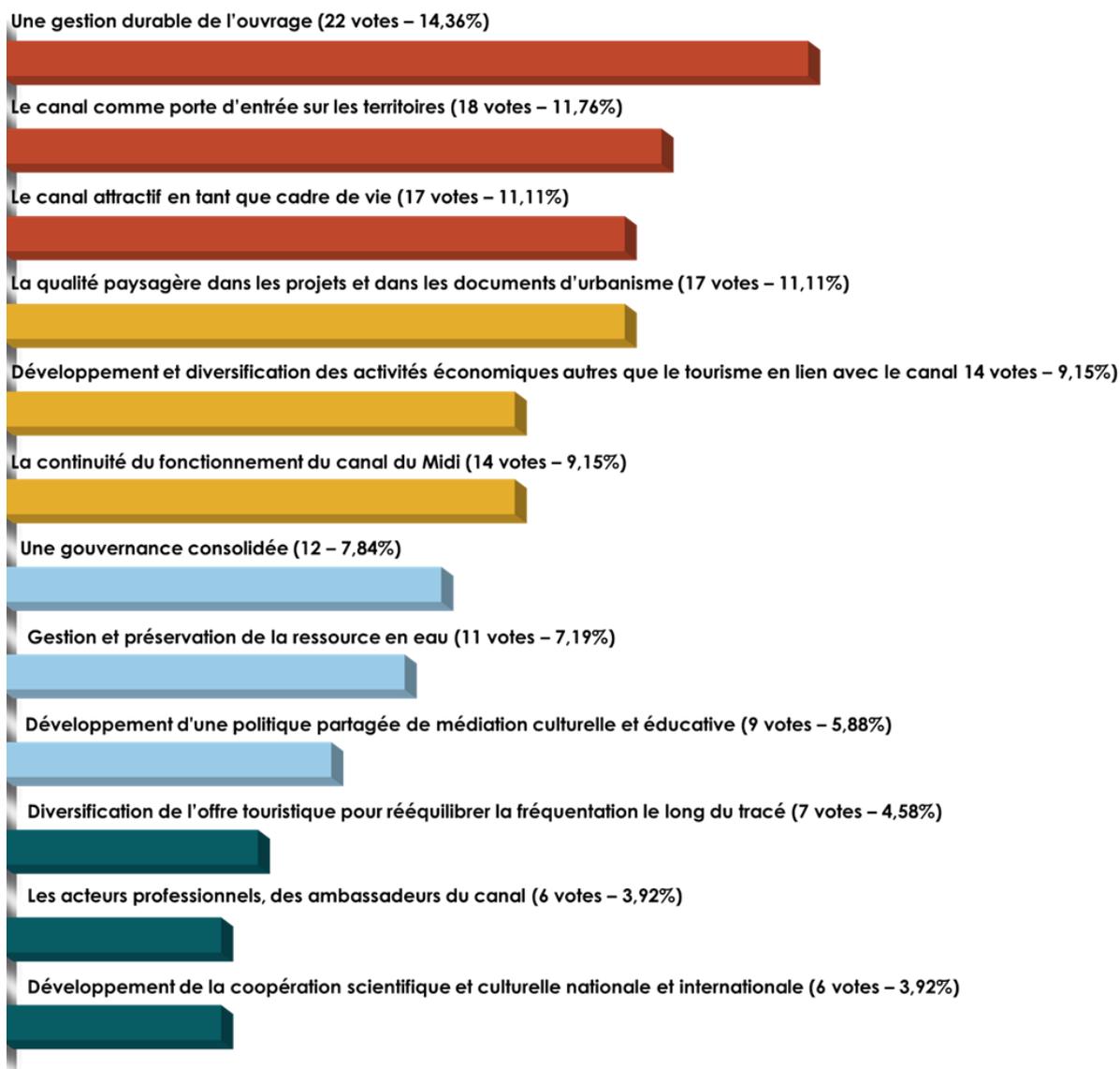
➔ *Par rapport à votre expérience de gestionnaires de Biens du patrimoine mondial, quels regards portez-vous sur le bien Canal du Midi, sur son monde de gouvernance, sur les atouts de son territoire et ses potentiels. Quels conseils pourriez-vous donner ?*

- Propager l'adhésion des populations locales et touristiques,
- Avoir un plan de gestion adapté à la valeur du Bien,
- Acquérir la culture du plan de gestion,
- Travailler avec l'Education Nationale sur l'appropriation du Bien auprès des écoles,
- Déployer un travail en termes d'évènementiel et d'animations culturelles autour du Bien,
- Ouvrir le site au reste du monde pour faire vivre le bien (éviter de le protéger à l'extrême),
- Développer la notion de terroir pour être identifier sur la qualité et l'excellence,
- Utiliser la transversalité pour une gestion globale avec succès,
- Étendre un engagement éthique pour la gestion du territoire.

## Prioriser l'action de demain

Au cours de la pause déjeuner, un questionnaire a été soumis aux participants afin de prioriser les grands enjeux présentés lors de la réunion plénière.

### **« Quels sont, selon vous, les 3 enjeux stratégiques prioritaires pour le canal parmi ceux évoqués ce matin ? »**



*Ci-dessus l'analyse des 52 votes recueillis*

## Ateliers thématiques

Les quatre thèmes sont proposés en lien avec les enjeux identifiés et présentés en réunion plénière. Le thème de l'eau sera travaillé dans un autre cadre et animé par l'Institution des Eaux de la Montagne Noire (IEMN).

La retranscription des résultats ci-dessous est une sélection des chantiers et pistes d'action recueillies. Ces propositions ont émergé des ateliers à partir des enjeux identifiés dans le cadre du diagnostic et proposés à la réflexion des participants.

### **PAYSAGES URBANISES**

---

#### ⇒ **Promotion de la qualité paysagère dans les projets et documents d'urbanisme**

Créer une OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation, dans les documents d'urbanisme) dédiée au canal, Travailler l'épaisseur plus que le linéaire, faire des documents d'urbanisme des outils de maîtrise et de préservation des sites à fort enjeu, élaborer des outils pour repenser les transitions entre paysages et bourgs, repérer les points noirs paysagers et les traiter en lien avec les enjeux du canal, s'appuyer sur les documents d'urbanisme pour inclure une lecture du paysage partagée avec la population locale, conduire des actions de communication au travers des documents d'urbanisme pour avoir une feuille de route et de préconisations communes à l'échelle interdépartementale.

#### ⇒ **Les acteurs professionnels, ambassadeurs du canal**

S'ouvrir aux acteurs du territoire et notamment le monde scientifique et universitaire, s'appuyer sur la médiation culturelle pour en faire un levier de sensibilisation aux enjeux paysagers du canal.

#### ⇒ **Le canal, un cadre de vie attractif**

Identifier et préserver des sites incontournables pour le canal dont l'attractivité est partagée par tous, échanger avec les habitants du canal pour partager une lecture du paysage.

#### ⇒ **Le canal comme porte d'entrée sur les territoires**

Impliquer et sensibiliser les territoires, partager et échanger à toutes les échelles de collectivités pour accompagner les petites collectivités.

### **TOURISME**

---

#### ⇒ **Promotion de la qualité paysagère dans les projets et documents d'urbanisme**

Requalifier les berges en cours de reboisement avec des percées visuelles sur des paysages remarquables, créer une ouverture vers le « slow tourisme » et le tourisme expérientiel, requalifier des paysages aujourd'hui vieillissants, avoir une réflexion globale sur la gestion des flux et l'accessibilité au canal notamment par les voitures, les bateaux font partie intégrante du patrimoine culturel du canal du Midi, le choix des zones de stationnement devraient être concerté et partagé entre VNF et les collectivités pour une traduction dans les documents d'urbanisme, la gouvernance devrait, dans une vision concertée, définir la stratégie des bâtis gérés par VNF, définir une approche plus intégrée des bâtis déjà existants comme les maisons éclusières.

#### ⇒ **Les acteurs professionnels, ambassadeurs du canal**

Former les professionnels du canal et notamment les agents VNF à l'accueil touristique (histoire du Bien et offre touristique associée), changer les messages et communiquer sur le « slow tourisme » et la découverte afin que le canal ouvre sur les territoires.

⇒ **Le canal comme porte d'entrée sur les territoires**

Rayonner par capillarité grâce au vélo > aménagement de la vélo route comme épine dorsale du linéaire servant à ouvrir le canal sur les territoires, Travailler sur la qualité et l'homogénéisation des services, des tarifs et les animations des ports, La signalétique est indispensable afin que le canal assure une fonction de porte d'entrée sur le territoire, Développer l'offre de services portuaires, assainissement à assurer par un maillage plus régulier sur le canal, signalétique relais pour renvoi vers les communes alentours, haltes nautiques, mise en valeur du terroir et des savoir-faire locaux, bornes Wifi et connexion 4G...

⇒ **Diversification et développement de l'offre touristique pour rééquilibrer la fréquentation le long du tracé**

A partir du tracé du canal, travailler des « motifs » dérivés, des boucles etc., en relation avec les spécificités des environnements bordiers pour offrir aux touristes une variabilité de l'offre linéaire pédestre et cyclable, Identifier TOUS les usages du canal comme cadre de vie pour orienter au mieux la diversification de l'offre associée à ces usages.

⇒ **La continuité du fonctionnement du canal du midi**

L'entretien de la voie d'eau et le développement des services est indispensable au développement du canal, entretien des ouvrages, cales sèches pour entretien des bateaux, entretien des berges, signalétique..., assurer la cohérence des cheminements dans leur qualité physique le long du canal.

## **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AUTRES USAGES DU CANAL**

---

⇒ **Une ressource en eau préservée et gérée**

Ressources en eau : 40% navigation et évapotranspiration, 60% irrigation agricole > nécessité d'associer les acteurs agricoles aux réflexions sur le plan de gestion, Gestion et entretien du canal nécessaires pour maintenir la qualité de l'eau.

⇒ **Les acteurs professionnels, ambassadeurs du canal**

Avoir une politique d'aménagement de la ville tournée vers le canal, développer les partenariats entre offices de tourisme, conseil départemental, producteurs et/ou organisations professionnelles.

⇒ **La continuité du fonctionnement du canal du Midi**

Un usage à reconquérir : l'agriculture : étudier techniquement les productions possibles aux abords du canal > outils de promotion pour l'agriculture locale, valoriser les équipements existants, créer les opportunités pour rassembler chargeurs et transporteurs, politique d'habitat locatif dans les maisons éclusières inutilisées.

⇒ **Le canal, un cadre de vie attractif**

Favoriser la création de services de proximité autour du canal (lien avec la poste, transports de services, péniche bibliothèque, épiceries ambulantes, circuits-courts, location de vélos / bateaux à hydrogènes...), faire des villes et villages traversés des portes d'entrée matérialisées sur le territoire, favoriser les pôles multi-usages, renforcer les équipements de loisirs, favoriser les transports / trajets quotidiens à partir du canal.

⇒ **Développement des activités économiques autres que le tourisme en lien avec le canal (agriculture, fret, activités de proximité...)**

Accompagner les changements d'usages du canal : fret de vin, de déchets, matières premières agricoles ou transformées ou autres produits tracés, de qualité ou agriculture biologique, céréales, utiliser le canal pour les activités de logistique urbaine et fluviale :

lien avec la poste, transport de services..., encourager l'innovation dans le développement de nouveaux usages sur le canal, développer les services industriels de proximité (viticulture, embouteillage).

## **APPROPRIATION DU BIEN, TERRITOIRE ET RAYONNEMENT**

---

### **⇒ La gestion durable de l'ouvrage**

Identifier le réseau de partenaires pour appuyer les actions de VNF, assurer un soutien de l'État pour donner les moyens et la vision nécessaire à VNF et aux collectivités pour engager des actions, responsabiliser les petites communes en leur donnant la parole pour identifier leurs besoins et leur capacité à agir et à donner un niveau de services.

### **⇒ Développement de la coopération scientifique et culturelle nationale et internationale**

Renforcer et développer les échanges événementiels sportifs locaux (cf. Canalathlon), renforcer l'animation culturelle locale > aujourd'hui un seul festival Convivencia pour le linéaire du canal, à l'échelle de l'Europe, renforcer les échanges associatifs sur le thématique des canaux (cf. Association des canaux historiques), identifier les ouvrages « discrets » et envisager des partenariats nationaux et européens pour partage d'expérience autour de ces ouvrages historiques.

### **⇒ Les acteurs professionnels, ambassadeurs du canal**

Tous les groupes socio-professionnels peuvent être des ambassadeurs, sous réserve de leur avoir donné un rôle dans le plan de gestion et de les former à l'accueil de qualité, les acteurs professionnels (péniches-hôtels, bateaux à passagers...) contribuent au rayonnement du canal, il convient de les former et de les sensibiliser à leur rôle d'ambassadeurs, donner les moyens aux acteurs professionnels de se réapproprier le canal au travers de l'aménagement et des services autour du canal (cf. grand bassin de Castelnaudary, port de Béziers, Saint-Ferréol...)

### **⇒ Développement d'une politique partagée de médiation culturelle et éducative**

Partager des actions culturelles sur le petit patrimoine tout au long du canal et mieux communiquer auprès des associations.

### **⇒ Une gouvernance consolidée**

Identifier d'autres acteurs à associer au socle VNF, État, Région, Départements, Communes > type usagers agricoles, usagers navigants...



## **HENRI BOUYSES, DIRECTEUR TERRITORIAL SUD-OUEST DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE**

« Je voulais d'abord dire un mot sur mon ressenti de la journée. J'ai trouvé l'ambiance particulièrement studieuse, tout le monde a été très attentif, tout le monde a joué le jeu et de ce point de vue-là simplement, j'avais envie de dire : Merci. Dans la partie matin, des choses très intéressantes ont été exposées en termes d'état des lieux, de diagnostic et de méthodologie et les témoignages d'expérience du début d'après-midi ont été particulièrement riches d'enseignements.

Par ailleurs, ce qui me semble important et que j'ai envie de retenir ce sont les résultats du sondage qui ont été projetés. Les deux premiers enjeux qui sont ressortis dans le sondage sont : la gestion durable de l'ouvrage et le canal comme porte d'entrée sur les

*territoires*. Ces deux enjeux sont assez révélateurs de l'état d'esprit dans lequel nous sommes aujourd'hui, c'est-à-dire, **à la fois une infrastructure qu'il faut préserver, maintenir, conserver et en même temps, une infrastructure qui permet le point de départ d'un grand nombre d'activités**. Tout ce service de rayonnement et notamment le rayonnement à l'international du canal du Midi, **c'est la dimension UNESCO, c'est cette échelle qu'il faut que nous gardions en tête, tous ensemble**.

De plus, le mot que j'ai vu revenir dans les débats cet après-midi, c'est le mot de « maîtrise », parce qu'il va falloir faire les bons choix. Les bons choix dans l'approche des enjeux, sur les questions de développement économique et bien-sûr, les bons choix sur les financements en étant très clair sur les capacités de chacun parce qu'évidemment c'est aussi ce qui guide nos choix.

Enfin, la notion de culture est fondamentale, je pense que tous les groupes qui sont ici, sont en train de construire une **culture collective de l'élaboration du plan de gestion**. Tous les cadres de la direction régionale de VNF sont là aujourd'hui, ils sont restés toute la journée pour s'ouvrir sur l'ensemble des enjeux qui sont au-delà de la seule gestion du canal. Ce comité de Bien est une formidable rampe de lancement pour l'élaboration du plan de gestion. »